



Avant d'entrer dans le vif du sujet du recul de l'âge de départ en retraite, il est utile de rappeler quelques notions essentielles, l'historique des retraites et d'arriver aux systèmes de retraites actuels.

Avant l'existence de la retraite, la personne qui ne pouvait plus travailler dépendait des enfants ou de la charité.

Il faut savoir que tout acquis dépend du rapport de forces, dans un contexte économique et social favorable.

Ainsi, le premier système de retraite a été mis en place en 1670 par Colbert qui a trouvé le moyen de garder les marins formés, tentés d'aller chez l'ennemi qui payait mieux. C'était un système par **répartition** (l'argent des cotisations ne passe pas par les marchés financiers mais est aussitôt distribué sous forme de pensions) : tous les officiers cotisaient dans une caisse dont le contenu était reversé aussitôt aux marins en retraites.

D'autres systèmes se mettent en place dans certaines professions, des « régimes spéciaux ».

Le premier système général de « Retraites ouvrières et paysannes » en 1910 était par **capitalisation** : les cotisations de l'assuré, de l'employeur et de l'État étaient placées et l'assuré récupérait à 65 ans un capital ou une rente, selon le cours du marché, mais « on donne la retraite aux morts », aux 8 % vivant jusque-là. La crise de 1929 a fait des ravages dans le montant des pensions. Cette loi a été peu appliquée par le patronat refusant de cotiser.

1936 : rien ...

Octobre 1940 : les quatre dévaluations depuis 1936 donnent le coup de grâce aux retraites et aux systèmes par capitalisation. Le régime de Vichy met en place une retraite par **répartition**. Il assure une pension égale à 40 % du salaire à 65 ans.

Mars 1941 : le niveau très faible des pensions et la nécessité de diminuer le fort taux de chômage incitent Vichy à mettre en place un minimum vieillesse pour les 65 ans et plus, non cumulable avec un emploi, pour les personnes qui ne travaillent pas, les plus âgées et les inaptes. Le chômage diminue...

1945 : le rapport de forces (CNR) permet de mettre en place le système de retraite actuel par répartition :

- retraite à 60 ans (si 30 ans de cotisation), mais avec 20 % de salaire (40 % à 65 ans)
- annuités (trimestres) : salaire x taux plein x (durée cotisée / durée exigée)
- solidarités (droits spécifiques aux mères)

1982 : retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisation pour avoir le **taux plein** de 50 % (taux plein : le maximum possible ; sinon, la pension est diminuée par un coefficient (durée cotisée/37,5). Les fonctionnaires ont 75 % du dernier salaire sans les primes. Pour le privé, les 75 % seront atteints par la complémentaire Agirc pour les cadres (1945) et Arrco pour les non-cadres (1961)

**Puis les régressions arrivent**, par étapes (diviser pour régner) :

- 1994 le privé : **salaires portés au compte** et pensions indexés sur l'inflation et non plus le salaire moyen, 40 ans de cotisations, invention de la décote, salaire porté au compte calculé sur les 25 meilleures années et non les 10. Exemple : 1000 € en 1994 devient en 2010 : 1505 selon le salaire, 1261 selon l'inflation (graphique diapo 21).
- 2003 : les fonctionnaires subissent les mêmes régressions, sauf le fait de conserver le dernier salaire sans les primes (ce qui revient au même résultat).
- 2008 : c'est au tour des régimes spéciaux, alignés sur les fonctionnaires.
- 2010 : recul de l'âge de départ à 62 ans et de l'**âge pivot** à 67 ans (âge d'annulation de la décote).
- 2014 : réforme Touraine (Hollande) vers les 43 ans de cotisations.

**Règles actuelles :**

- départ à 62 ans, avant pour certains métiers, les carrières longues, ...
- calcul de la retraite sur les 25 meilleures années pour le privé et le dernier salaire sans les primes pour la fonction publique,
- durée de cotisation de 42 ans pour les générations 1964 à 1966, puis 3 mois de plus tous les 3 ans pour arriver à une durée de 43 ans pour la génération 1973,
- décote de 5 % par année manquante (en fait 1,25 % par trimestre manquant), avec un maximum de 25 % (5 ans),
- revalorisation selon les prix hors tabac des pensions et des salaires du privé qui entrent dans le calcul de salaire porté au compte.

**Loi** : recul de l'âge de départ à 64 ans dès 2032 (génération 1968) et de 2 ans des départs anticipés ; accélération de l'allongement de durée de cotisation, 43 ans dès 2027 (génération 1965) ; fin des régimes spéciaux pour les embauchés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ; quelques mesurette sur lesquelles nous reviendrons.

### **Nous allons voir :**



**Non, notre système de retraites n'est pas en péril**



**Les faux arguments pour reculer l'âge de départ :**

- Nous vivons plus longtemps, il faut travailler plus longtemps
- Trop de personnes sont en retraite par rapport aux personnes en activité
- Dépenser moins pour les retraites
- Le retraité est privilégié et plus riche que la moyenne de la population.



**Nos arguments** : augmentation des inégalités



**Les habillages pour faire passer le recul** : pénibilité, carrières longues, pension à 1 130 €



**Nos argumentaires, revendications** 🗣️ **et réflexions** 🧠



**En janvier, en grève et en AG !**

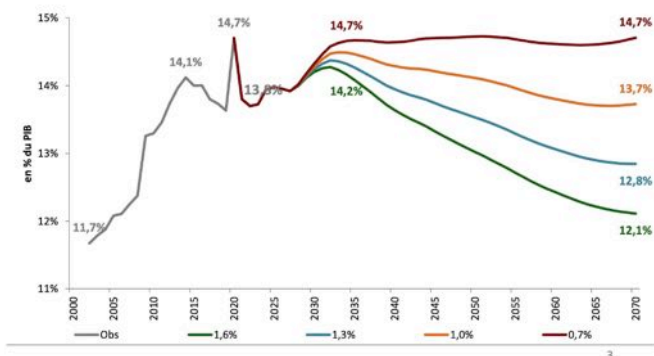
**Cefi Solidaires**

## Non, notre système de retraites n'est pas en péril

**Non, il n'y a pas de déficit croissant des comptes :**

En masse, les comptes actuellement en excédent, seraient en déficit (10,7 milliards) en 2027, ce qui ne met pas le système en péril. Les réserves des systèmes de retraite s'élèvent à 206 milliards.

La part des dépenses de retraite dans les richesses disponibles (PIB) baissent ... alors que le nombre de retraité·e·s augmente de 1,7 % chaque année.



**Masse des dépenses de pensions : 345 Md (milliard)**  
 Selon le COR de septembre 2022 : excédent de 0,9 Md en 2021, de 3,2 Md en 2022 (le rapport de 2013 prévoyait un déficit de 22 Md !), ... et déficit de 10,7 Md en 2027, ce qui ne met pas le système en péril, d'autant plus que le solde des systèmes dépend d'hypothèses contestables sur la fécondité, le chômage, l'égalité salariale femme/homme, ...  
 Les réserves des caisses de retraite ont été créées pour combler un déficit conjoncturel. Avec un total de 206 Md, les réserves ne vont pas disparaître rapidement... Intéressant : en cas de recul à 65 ans, ou à 64 ans avec augmentation de la durée de cotisation, le système de retraite serait en excédent !

Réserves des régimes en répartition	En milliards d'euros	En mois de prestations
CNAVPL	1,7	14
CNBF	0,6	46
RSI	0,7	1
<b>Sous total "régimes de base"</b>	<b>3,0</b>	
BDF	5,4	138
CNRA CL	2,2	1
CRPCEN	0,4	6
<b>Sous total "régimes intégrés"</b>	<b>8,0</b>	
AGIRC-ARRCO	70,8	11
IRCANTEC	7,5	32
MSA complémentaire	0,2	3
RCI	16,4	108
CNAVPL complémentaire	21,8	87
CNBF complémentaire	1,2	70
<b>Sous total "régimes complémentaires"</b>	<b>118,0</b>	
<b>Total des réserves</b>	<b>128,9</b>	

Régime de la FPE	3,2
------------------	-----

<b>Réserves du FRR (en milliards d'euros)</b>	<b>36,0</b>
---	-------------

Régimes en capitalisation	Provisions (en milliards d'euros)	Actif net (en milliards d'euros)
RAFP	20,2	21,7
CAVP	5,7	7,3
<b>Total des provisions</b>	<b>25,9</b>	<b>29,0</b>

**Mais ... selon le COR, seule la part des dépenses dans le PIB est pertinente.**

Image d'une dette à rembourser par 2 personnes, une au RSA au revenu mensuel de 600 €, une à la tête d'une entreprise de CAC 40 au revenu moyen mensuel de 660 000 €. Le plus important n'est pas le montant de la dette mais la capacité à la rembourser. Et là, le graphique du COR de septembre 2022 montre ...

**Le diaporama du gouvernement** pour la 3<sup>e</sup> séance de « concertation » affirme que le système est menacé avec un déficit de 12 Md en 2027 et de 15 Md en 2032 ! Il ne truque pas les chiffres, mais il triche en prenant les hypothèses qui lui vont bien :

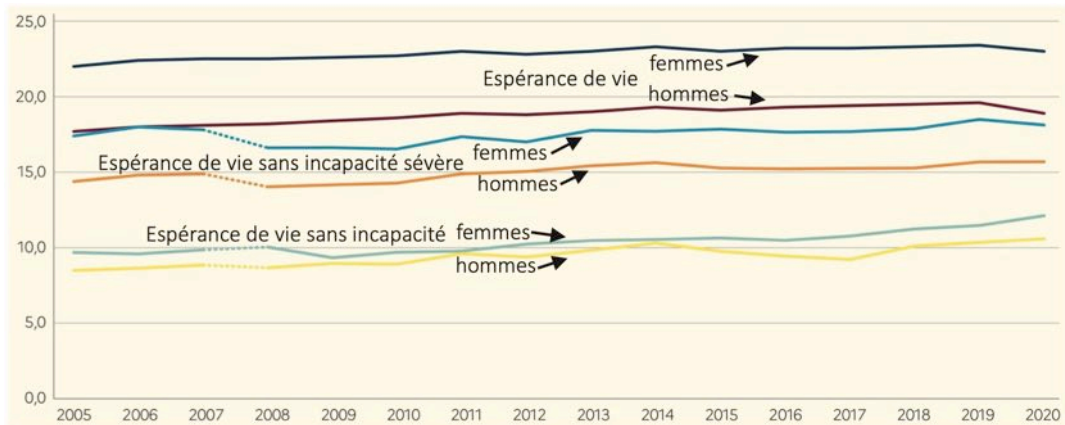
- Quand il veut présenter ses scénarios préférés, il met en avant une hypothèse de chômage à 4,5% (objectif de Macron avec le recul à 65 ans).
- Quand il vaut décrédibiliser l'augmentation du taux de cotisation, il s'appuie sur un chômage à 7 % (pronostic du COR).

Ainsi, avec 7 % de chômage, le gouvernement affirme que les cotisations devraient augmenter de 400 € par an en 2027 et 560 € en 2032 ... sans préciser que cela représente 46 € par mois pour un salaire brut de 3 888 € (soit 1,1 % dans 10 ans).

**Rapport du COR :** « Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

## 🔥 La société vieillit ? Travailler plus longtemps ? (1)

Travailler plus ... alors que seulement 20 % environ des travailleurs·euses ont un emploi à 62 ans !



Source : DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux, mise en place en 1998.

Cefi Solidaires

Source : DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) direction de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux, mise en place en 1998.

**L'espérance de vie à la naissance n'augmente plus** : 79,1 hommes et 85,1 femmes comme en 2015. L'espérance de vie en bonne santé à la naissance augmente toujours mais est basse par rapport à un éventuel départ en retraite à 65 ans : 64,4 hommes et 65,9 femmes ... légèrement inférieur à la moyenne de l'UE à 27 !

**Mais l'indicateur pertinent est l'espérance de vie à 65 ans** (nous n'avons pas celle à 60 ans) qui, lui aussi, n'est plus un argument pour reculer l'âge de départ.

**Pour une personne qui n'est pas encore décédée**, qui arrive à 65 ans, l'important est le nombre d'années qui lui reste à vivre.

L'espérance de vie à 65 ans connaît un pallier depuis 2013.

L'espérance de vie **en bonne santé** augmente (le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne), grâce aux progrès de la médecine (ce qui pourrait cesser...) :

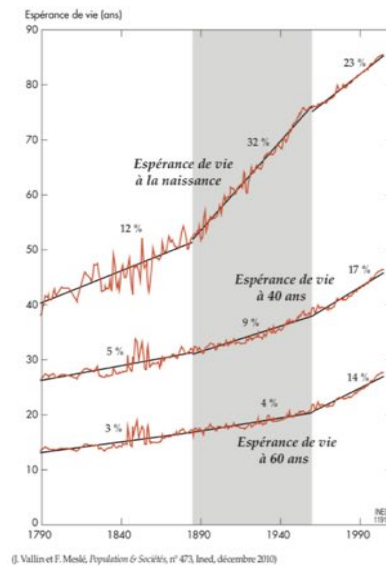
- EV sans incapacité : 12 ans femmes, 11 ans hommes. Elle augmente de 2 mois par an.
- EV sans incapacité sévère : 18 ans femmes, 16 ans hommes.

## ⚡ Les faux arguments pour justifier la régression sociale

**« Le recul de l'âge de la retraite est inévitable puisque l'espérance de vie augmente » ?**

L'espérance de vie à la naissance augmente depuis au moins 1740 et a triplé en 250 ans.

Dans le même temps, ces deux derniers siècles ont connu le progrès social.



Cefi Solidaires

L'espérance de vie augmente avec les découvertes de la médecine :

- 1796 : vaccin contre la variole de Jenner
- 1890 : vaccins de Pasteur
- Révolution cardiovasculaire

Pourtant le progrès social :

- fin du travail des enfants
- baisse du temps de travail journalier
- et dans la semaine (dimanche, samedi)
- et dans l'année (congés payés)
- et dans la vie (études, retraite)

Le progrès social, c'est vivre plus longtemps et travailler moins longtemps.

## 🔥 La société vieillit ? Travailler plus longtemps ? (2)

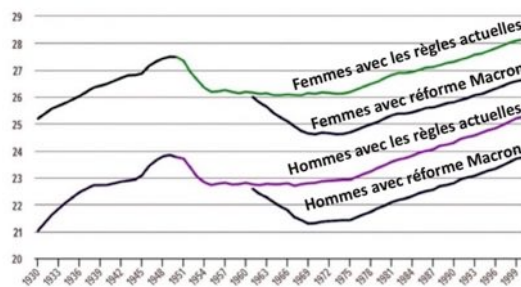
L'augmentation de l'espérance de vie est déjà grignotée par les précédentes « réformes ». Le nombre d'années passées en retraite diminue.

Source : COR d'après l'INSEE, calculs de la simulation Macron par Mickaël Zemmour, mais sur la base d'un recul à 65 ans.

Espérance de vie en retraite selon les générations :

Génération	1949-50	1955	1969-70 sans Macron	1969-70 (recul à 65 ans)	Dont esp. vie sans incapacité	Dont esp. vie sans incap. sévère
Femme	27,5	26,2	26,1	24,6	12,1	18,1
Homme	23,8	22,7	22,8	21,3	10,6	15,7

Un âge légal à 65 ans réduirait de 1,5 an la durée de la retraite  
Durée de la retraite selon la génération avec les règles actuelles ou avec la réforme Macron, à partir du scénario central du COR, en années



Cefi Solidaires

L'important pour un individu, c'est le temps passé en retraite, si possible en bonne santé.  
Le progrès social, c'est la diminution du temps de travail sur la vie, y compris en retraite.  
Depuis la génération 1950, c'est la régression sociale.

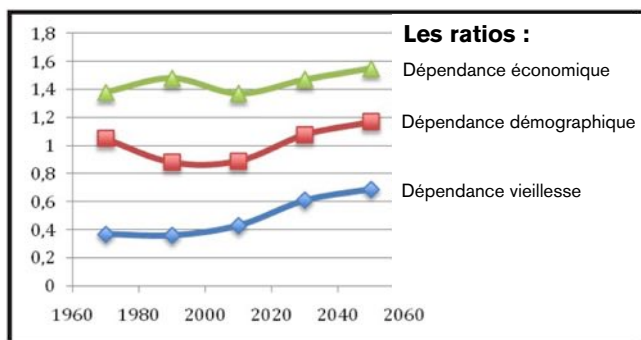
Le recul pour la génération 1955, c'est le recul du départ de 60 à 62 ans.

Macron, c'est le recul social, remettre les hommes dans la situation de 1930 et encore avant pour les femmes.

## 🔥 Trop de personnes en retraite et pas assez au travail ?

**Faire travailler plus longtemps n'est pas souhaitable** avec le **temps partiel imposé**, le **chômage** et la non-prise en compte des **pénibilités**.

**Mais là aussi, la question essentielle est ailleurs, elle porte sur la prise en compte du bon ratio et sur la productivité horaire.**



Cefi Solidaires

### 1) Travailler plus longtemps ?

Chômage des jeunes quand l'ancien ne libère pas son poste.  
Le travail pénible use, rend inapte, ... et fait mourir plus tôt.

### 2) Le ratio important pour nous est en lien avec un choix de société :

- Ce n'est pas la **dépendance vieillesse**, le rapport entre les retraités (en fait, les plus de 60 ans) et les actifs (en fait les personnes censées travailler qui ont entre 20 et 59 ans),
- C'est la **dépendance démographique**, le rapport entre les « inactifs » (les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) par rapport aux « actifs » (de 20 à 59 ans),
- Ou encore mieux, la **dépendance économique**, le rapport entre les inoccupés (moins de 20 ans, plus de 60 ans et chômeurs) par rapport aux occupés (les 20 – 59 ans au travail).

**C'est bien un choix de société**, le travail des occupés permet-il de créer assez de richesses pour prendre en charge tous les autres ? Puis quelle part de richesses est consacrée aux jeunes, aux retraités et personnes âgées, aux chômeurs ?

Ce ratio de dépendance économique ne se dégrade pas fortement, il passe de 1,38 en 1960 à moins de 1,6 en 2060. Et si le taux d'emploi des femmes atteignait celui des hommes, il serait toujours à 1,38.

## 🌀 Les faux arguments pour justifier la régression sociale

**« Le nombre de retraité·es augmente, les actifs ne peuvent plus payer leurs pensions » ?**

**Ces 2 derniers siècles, la productivité horaire a été multipliée par 30.** Cela a permis, sous la pression des luttes, qu'un·e salarié·e d'aujourd'hui, par rapport à celui ou celle du début du 19<sup>e</sup> siècle, travaille 2 fois moins, mais produit 16 fois plus.

**Les gains de productivité et leurs usages depuis 30 ans :**

productivité horaire	1,91 %
▶ progression du salaire réel	0,66 %
▶ baisse de la durée du travail	0,54 %
▶ augmentation du taux de cotisation	0,26 %
▶ augmentation de la part du profit	0,45 %

 Cefi Solidaires

L'élément le plus important est la quantité de travail qu'une personne peut fournir en une heure, c'est la productivité horaire. Si une personne produit 2 fois plus en une heure, elle peut prendre en charge 2 fois plus de personnes qui ne travaillent pas.

La diapo rappelle l'augmentation de la productivité horaire depuis 200 ans.

Le progrès social dans l'histoire a permis de formidables avancées, « payées » par la productivité horaire :

- Il fallait travailler 70 heures par semaine en 1909.
- 12 heures par jour en 1948.
- Les congés payés n'ont été imposés qu'en 1936.
- Les études et la retraite ont raccourci le temps de travail sur la vie.

Le tableau montre ce qu'a permis la productivité horaire de 1,91 % en moyenne sur les 30 dernières années : 1/3 pour les augmentations des salaires, plus de 1/4 augmentation des salaires, ...

La productivité horaire augmente moins actuellement (le COR commence ses scénarios à 0,7 % par an), mais elle est toujours là.

Cela ne signifie pas augmentation continue de la production ! La productivité horaire permet seulement de réduire le temps de travail individuel sur la vie, le reste dépend de choix politique en fonction de la société que nous voulons.



## 🔥 Dépenser moins pour les retraites ? (1)

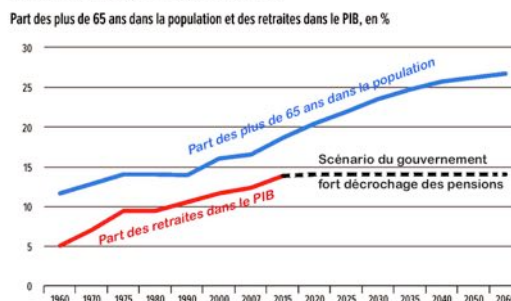
**Les dépenses ne sont pas préoccupantes** : elles n'augmentent plus, sous l'effet des contre-réformes déjà prises, malgré l'augmentation du nombre de personnes en retraite.

**Effet des réformes sur les dépenses du système de retraite, en % de PIB (Insee 2014)**



Sources  
Ci-dessus : le COR avec les données INSEE de 2014  
A côté : graphique Alternatives Économiques

**Des pensions programmées à la baisse**



Cefi Solidaires

**Lecture** : dans le scénario 1,3 %, en l'absence de réforme et avec une indexation sur les salaires, la part des dépenses dans le PIB aurait été de 21,1 % du PIB à l'horizon 2030. Avec une indexation des pensions sur les prix et toujours dans le scénario C, cette part serait de 13,9 %.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFF.

Source : INSEE, 2014.

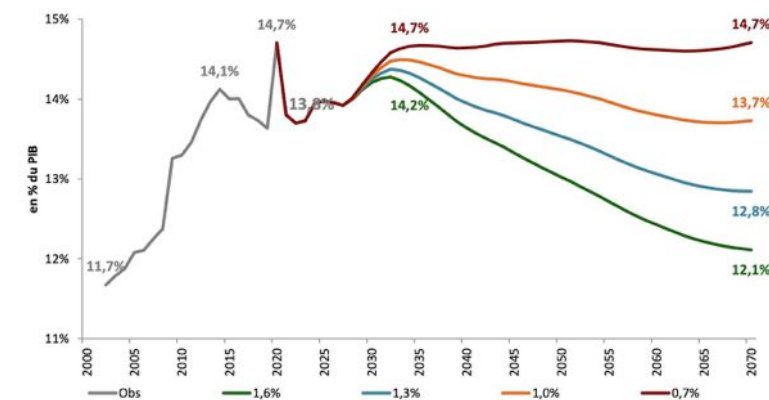
La plus forte « réforme » concerne l'indexation sur les prix au lieu du salaire moyen. L'ensemble des « réformes » bloque la part des dépenses dans le PIB autour de 14 %, alors que le nombre des personnes en retraite augmente.

C'est une rupture avec le passé de progrès social. C'est un « choix » de société de paupérisation relative des retraités.

## 🔥 Dépenser moins pour les retraites ? (2)

**Les dépenses de retraite dans le PIB sont programmées à la baisse, sans même avoir besoin de prendre de mesure supplémentaire.**

Dépenses du système de retraite en % de PIB, observées et projetées (COR septembre 2022)



Cefi Solidaires

**Entre 2002 et 2021**, les dépenses de retraite ont augmenté de 2 % en moyenne par an en plus de l'évolution des prix, essentiellement du fait de l'arrivée à partir de 2006 des générations nombreuses du baby-boom et de la faible croissance du PIB (crise sanitaire de 2020 et crise économique de 2008-2009).

**Entre 2021 et 2027**, la part de 13,8 % du PIB resterait quasiment stable, malgré la compression des recettes dues au blocage des salaires des fonctionnaires et au développement des primes non soumises à cotisation.

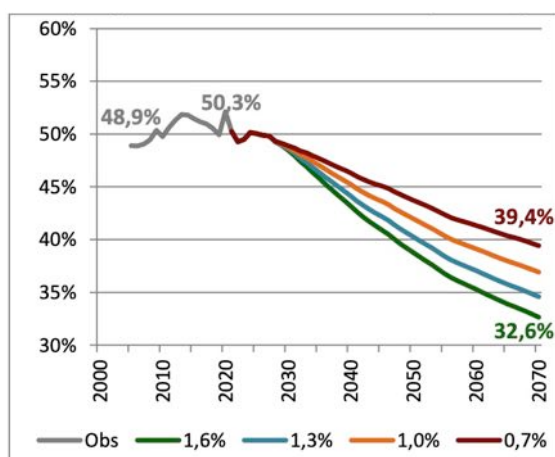
**Entre 2027 et 2032**, la part progresserait fortement sous l'effet de la forte contraction du PIB (ralentissement économique lié à la remontée du taux de chômage, hypothèse du COR).

**Puis** varierait ensuite entre 14,2 % (scénario 1,6 %) et 14,7 % (scénario 0,7 %) avec le choix de cible du taux de chômage à 7 % au lieu de 5 % en 2027.

**À partir de 2033**, la part serait en baisse dans les scénarios 1,6 %, 1,3 % et 1,0 % et resterait quasiment stable dans le scénario 0,7 % (scénario nouveau qui apparaît dans le rapport 2022), essentiellement à cause de la baisse de la pension moyenne relative au revenu d'activité moyen (diapo suivante).

**Au final**, la part des dépenses de retraite dans le PIB serait en baisse dans les scénarios 1,3 % et 1,6 %, elle resterait stable dans le scénario 1,0 % et elle augmenterait dans le scénario introduit en 2022 où la productivité du travail progresserait de seulement 0,7 %. À l'horizon 2070, la part des dépenses de retraite varierait ainsi entre 12,1 % du PIB (scénario 1,6 %) et 14,7 % (scénario 0,7 %) contre 13,8 % en 2021.

## 🔥 Dépenser moins pour les retraites ? (3)



**Pension moyenne de l'ensemble des retraité·es, relative au revenu d'activité moyen (en % du revenu d'activité moyen brut)**

Cefi Solidaires

Légende (page 70 du COR de septembre 2022) : le montant brut moyen de pension de l'ensemble des retraités de droit direct représente 50,3 % du revenu d'activité moyen (hors activité partielle) pour l'ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, hors RAFP.

La politique complémentaire de Macron depuis 2017 :

- toujours plus pour les plus riches (ruissellement),
- baisse des impôts sur le travail et la production,
- baisse des dépenses d'État, du chômage, de la Sécu, des retraites, ...

Il veut ramener le déficit public sous les 3 % du PIB en 2027, ce qui impose de limiter l'augmentation des dépenses à + 0,6 % par an (hors inflation) sur le quinquennat.

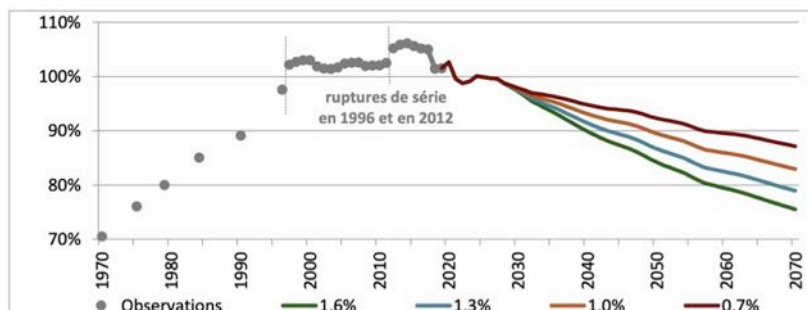
Or, les dépenses de retraite représentent le quart des dépenses publiques et progresseraient de 1,8 %, ce qui impliquerait de brider fortement les retraites et les autres dépenses (justice, armée, éducation, sécurité, santé, etc.).

La pension moyenne augmentait, mais pas la pension des personnes en retraite. Cette statistique trompeuse reposait sur l'effet Noria (les nouveaux retraité·e·s avaient des revenus plus importants que ceux qui décédaient). Mais cet effet a cessé depuis 2018.

La pension relative diminuerait d'un tiers en 50 ans.

## 🔥 Le/la retraité-e n'est ni privilégié-e ni riche

- **Le niveau de vie des retraité-e-s va chuter**
- **La pension moyenne des personnes en retraite baisse.**
- **Les retraité-e-s pauvres sont nombreux.**



**Niveau de vie relatif des retraités observé et projeté (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population)**

Source : rapport du COR de septembre 2022

Cefi Solidaires

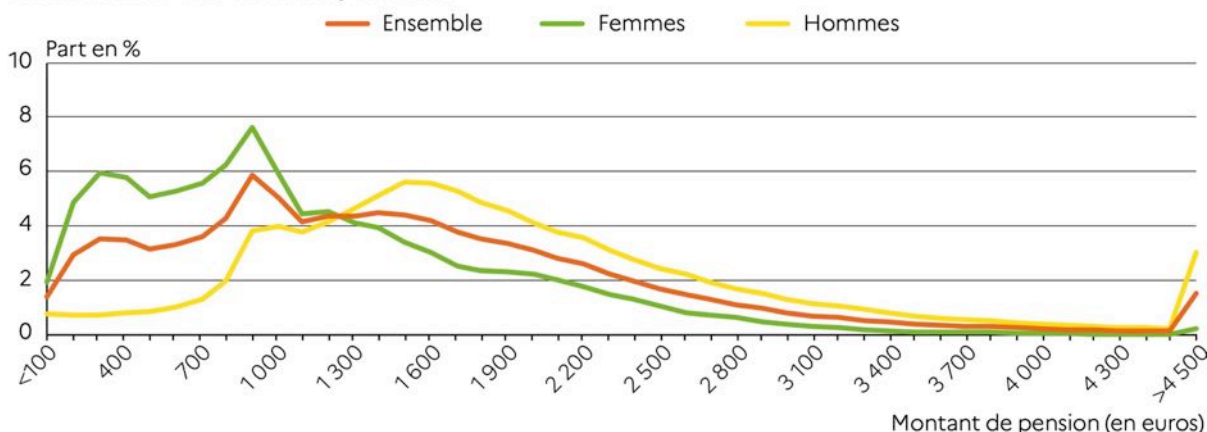
Le niveau de vie est annoncé légèrement supérieur ... à celui de l'ensemble de la population. En réalité, il est légèrement inférieur à celui des actifs, comparaison plus juste (sans les jeunes sans revenu, ...).

Il va baisser relativement d'un quart en 50 ans, ramenant les retraité-e-s à la situation de 1980. C'est une rupture. Le progrès social a permis que les pauvres personnes en retraite aient le même niveau de vie que les actifs.

### En cas de question sur la répartition des pensions, sur la place des petites pensions...

#### **Graphique 4** Distribution de la pension mensuelle brute de droit direct (y compris majoration pour trois enfants ou plus) des retraités résidant en France

##### 4a. Ensemble des retraités, fin 2016



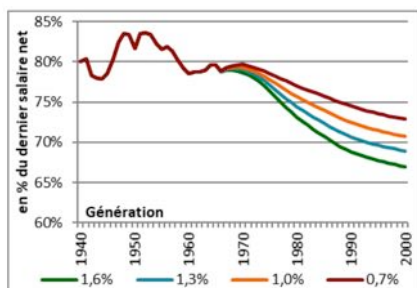
**Lecture** > Chaque point correspond à la borne supérieure de l'intervalle. Ainsi, 3 % des hommes ont une pension mensuelle supérieure à 4 500 euros.

**Champ** > Bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct dans au moins un régime de base, résidant en France, vivants au 31 décembre 2016.

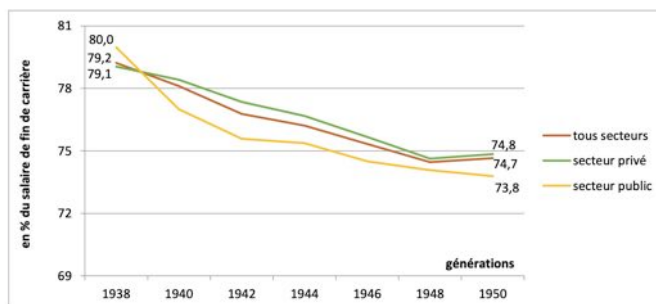
**Source** > DREES, EIR 2016.

- **Dans 50 ans, les pensions auront chuté d'1/3 par rapport aux salaires et le niveau de vie d'1/4.**
- **Le taux de remplacement diminué.**

**Taux de remplacement net à l'issue d'une carrière entièrement cotisée au SMIC, y compris coefficient de solidarité à l'ARRCO**



**Taux de remplacement médian par génération pour les retraités, anciens salarié-es, à carrière complète**



Cefi Solidaires

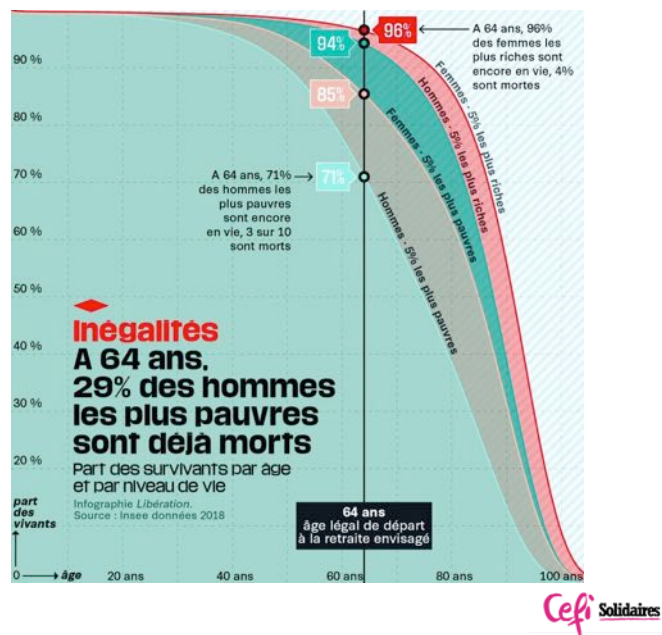
Ces deux graphiques indiquent la même évolution : la baisse du **taux de remplacement** (la pension par rapport à l'ancien salaire pris en compte) de 80 % à moins de 75 %.

Une grande partie des pensions sont faibles (source DREES) :

- 48 % des femmes et 12 % des hommes ont moins de 1 000 € brut,
- 32 % des retraités ont une pension inférieure à 1100 euros,
- 4 retraité·e·s sur 10 sont au minimum de pension.

## Le recul de l'âge de départ augmente

### (1) les inégalités devant la mort



Le graphique montre la situation des 5 % les plus riches et le plus pauvres à 64 ans ...

#### Autres approches montrant la même inégalité :

- L'écart de l'espérance de vie des 5 % les plus pauvres et des 5 % des plus riches est de 13 ans pour les hommes (84,4-71,7=12,7) et de 8 ans pour les femmes (88,3-80=8,3).
- À 35 ans, l'écart d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre est de 6,4 ans pour les hommes et 3,2 ans pour les femmes. Cet écart n'est pas corrigé par la retraite anticipée, elle se retrouve dans la durée inégale du temps de retraite.
- Lors de la première année de retraite, une incapacité apparaît pour 21 % des agriculteurs, 20 % des ouvriers, 15 % des employés, 12 % des cadres.
- 23 % souffrent d'une limitation physique lors de leur première année de retraite en 2018, selon le ministère de la santé. 34 % des ouvriers sont contraints dans les activités de la vie quotidienne dès leur premier jour de retraite.

#### Étude sur les tables de mortalité, réalisée par Lojkin en 2022 et reprise par Mickaël Zemmour.

Le partage en deux des hommes de 50 ans selon leur revenu (médiane : une moitié au-dessus et l'autre moitié en-dessous). Chaque moitié comprend des millions de personnes et la moins favorisée comprend des personnes qui ne sont pas pauvres (contrairement au graphique qui ne regarde que les 5 %). Pourtant, l'étude montre que :

- la moitié la plus modeste présente 30 % de risque d'avoir moins de 10 ans de retraite, et 15 % de ne pas avoir de retraite,
- l'autre moitié a des risques bien moindres, respectivement : 10 % (moins de 10 ans de retraite) et quasiment tous auront une retraite.

#### Conclusions :

- Il vaut mieux être riche et en bonne santé. Les personnes les plus démunies, qui ont eu un travail mal payé et souvent pénible, n'auront pas de retraite ou bien une retraite très courte si l'âge de départ recule.
- Le départ à 64 ans serait une perte de 2 ans de durée de retraite pour 12 % des plus modestes et 9 % des plus aisés.



## Le recul de l'âge de départ augmente (2) les inégalités sociales

- **Un chômeur de 62 ans**, subira 2 ans de plus dans la galère.
- **Un-e salarié-e usé-e par un travail pénible**, pendant 2 ans de plus, s'usera davantage et mourra plus tôt.
- **Le recul du départ, c'est une explosion des arrêts** maladie, des départs de l'entreprise, une augmentation des prestations sociales, des minima sociaux.
- **Chômage des jeunes** : 9 sur 10 trouvent un travail en remplaçant un-e retraité-e.

Cefi Solidaires

*Si question de la source chômage des jeunes* : c'est dans la page 95 du rapport de 2022 de la Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques dépendant du ministère du travail) et France Stratégie (Institution placée auprès du 1<sup>er</sup> ministre).

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-pmq-rapport-mars\\_3.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-pmq-rapport-mars_3.pdf)

Le recul peut être accepté et ne pas changer grand-chose par une personne ayant fait des études (23 ans) et ayant travaillé dans des conditions correctes pendant la durée exigée de 43 ans (23 + 43 = départ à 66).

Chômeur à 62 ans : ajouter que 21 % des plus de 55 ans sont au RSA et que le taux d'emploi des 60-64 ans est de 33 %.

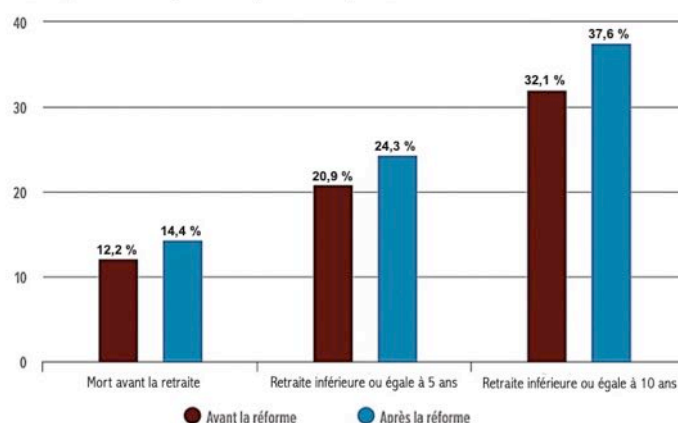
Travail pénible et usant : à l'inverse, l'expérience montre que le départ en retraite représente une libération et donne l'impression de rajeunir.

Explosion des arrêts ... voir diapo suivante.

**Conclusion** : travailler tôt dans un métier pénible, c'est avoir une petite retraite pendant peu de temps.

### Réforme des retraites : les hommes les plus modestes, premiers touchés

Probabilité de retraite nulle, très courte ou courte pour les hommes de 43 à 58 ans parmi les 40 % les plus modestes, avant et après réforme, en %



## **Les effets du recul (1) : le recul n'améliore pas autant les comptes**

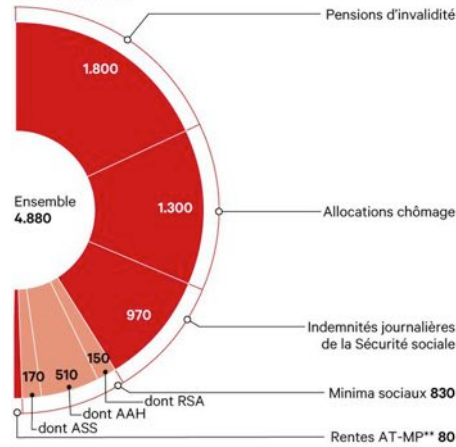
### **Limites des « économies » du départ à 64 ans.**

#### **Reculer l'âge de départ, c'est :**

- Augmenter des dépenses.
- Se priver de tout ce que la personne en retraite apporte à la société de façon bénévole.

#### **Relever l'âge de départ de 62 à 64 ans induirait de nouvelles dépenses sociales**

En millions d'euros



RSA = revenu de solidarité active ;  
 AAH = allocation adulte handicapé ;  
 ASS = chômeurs en fin de droits ;  
 AT-MP = accidents du travail-maladies professionnelles.  
 \* L'âge légal d'ouverture des droits.  
 \*\* L'effet sur les rentes AT-MP se cumule année après année.

LES ÉCHOS / SOURCES : CALCULS DREES, DARES, BERCY

 Cefi Solidaires

Ces 5 milliards (4,88 sur le graphique) de dépenses sociales supplémentaires représentent 1/3 des « économies » espérées par le gouvernement...

La DREES, reprise par le COR, chiffre ces dépenses à 7,2 milliards par an.

Selon l'OFCE, en 2027, il y aurait 600 000 retraité·e·s en moins et 215 000 chômeurs de plus.

**Apport des retraité·e·s bénévoles :** près de 63 % des maires, 37,3 % des conseillers municipaux, 27,5 % des conseillers régionaux et territoriaux, 41,2 % des conseillers départementaux et 55,8 % des communautaires, sans compter les présidences d'associations bien utiles palliant les insuffisances de l'État...

#### **Monétarisation du bénévolat :**

- Selon un document DREES : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1376446/es373b.pdf>, la méthode des coûts de remplacement : entre 12 à 17 milliards d'euros.
- Selon le Laboratoire d'économie sociale (LES) pour 1996 : bénévolat de 2,5 heures par semaine et par personne, ce qui représente 1 116 000 emplois ETP. Ces heures ne prennent pas compte de la garde des petits enfants.
- Selon l'observatoire E. Leclerc Nouvelles consommations : les grands-parents consacrent 1 650 euros par an pour leurs petits-enfants pour alléger les contraintes budgétaires des jeunes parents.
- Selon la DREES (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er1070.pdf>) les grands-parents effectuent 16,9 millions d'heures de garde par semaine auprès des moins de 5 ans). Avec un SMIC brut horaire de 11,27 €, cela représente 190 millions d'euros.

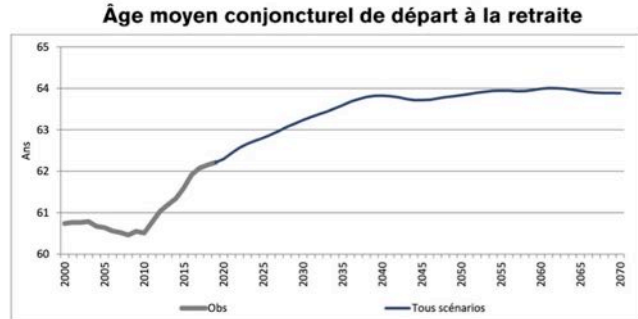
Ce bénévolat concerne tous les retraité·e·s, il faudrait connaître la part des 62 – 64 ans...



## ☢ Les effets du recul (2) : le recul de l'âge est déjà en route !

Les contre-réformes déjà appliquées, notamment l'allongement de la durée de cotisation ont pour conséquence de reculer l'âge de départ à 64 ans.

La « réforme » Macron avance de 6 ans les échéances, rend ce recul obligatoire.



Champ : résidents en France, retraités de droit direct de l'ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires.  
Source : projections COR – juin 2021.

Cefi Solidaires

Le projet de loi impose un départ à 64 ans pour la génération 1968 qui partira en 2032, au lieu de 2030.

Sans cette loi, le départ à 64 ans (en fait 63,9) arriverait en 2038.

## Les habillages ou les fausses améliorations

### Aménagements pour travail pénible ?

Emmanuel Macron a supprimé quatre des dix facteurs de pénibilité.  
Solidaires revendique la réduction de la pénibilité tout au long de la vie professionnelle.

### Prise en compte des carrières longues ?

Les personnes qui ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans et qui peuvent aujourd'hui partir à 60 ans, subiront aussi le recul de l'âge.

### Une retraite au moins à 1 200 euros brut, le seuil de pauvreté ?

Cette *promesse* (85 % du SMIC) vient pour la 3<sup>e</sup> fois depuis 2003.

Elle concerne 5,7 millions de retraité-e-s dont ¼ de femmes...

mais seulement 1,8 million pourraient l'avoir.

Le travail ne paie pas, le minimum vieillesse ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) est à 953,45 €...

 Cefi Solidaires

**Macron a supprimé 4 facteurs de pénibilité** : port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations, risques chimiques. Il rétablirait les deux premiers.

Depuis la mise en place du compte individuel de pénibilité, 11 000 par an partent avant (soit 1,1 % des départs par an) alors que, selon l'enquête Sumer (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) menée par la médecine du travail, 13,6 millions de personnes (61 % des salariés) sont « exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité lors de la semaine précédant leur visite médicale ». Parmi eux, « plus de 10,7 millions étaient concernés par des contraintes physiques marquées ».

**Retraite à 85 % du SMIC** : 1000 € dans la loi 2003, 1100 dans la promesse de Macron en 2017, 1200 en 2032.

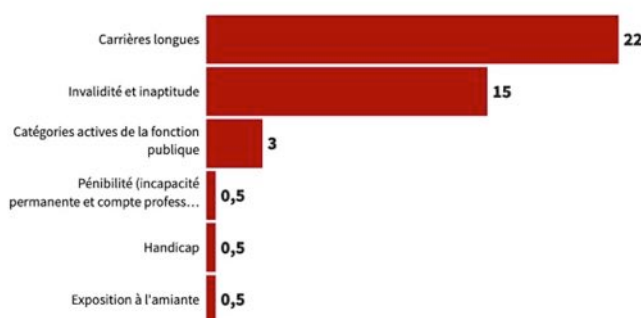
Seulement 678 000 retraités (4,3 %) auraient 1200 €, sur les 5,7 millions qui sont en dessous, selon les données du rapport Turquoi-Cause.

### La note de l'exécutif chiffre le coût d'une partie de ces « habillages » :

- La création de droits à la retraite pour les périodes de cumul emploi retraite représenterait 300 millions en 2030, et l'extension du recours à la retraite progressive environ 200 millions d'euros.
- La hausse des minima de pension à 85 % du SMIC pour les retraités ayant cotisé au moins 30 années, au moins au SMIC, coûterait de 2 milliards d'euros à l'horizon 2030 en appliquant aussi cette mesure aux retraités actuels (0,7 milliard si seuls les nouveaux retraités étaient concernés).

### Près de 40 % des départs à la retraite se font par anticipation

Part dans les départs en retraite en 2020, (âge ou taux plein anticipé), estimation en %



SOURCE : RAPPORT D'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ SOCIALE RETRAITES, PLFSS

Avec le maintien d'un avantage pour les départs pour handicap et au titre de l'amiante, cette mesure vient « réduire d'environ 20 %, le rendement des mesures visant le relèvement de l'âge effectif de départ », peut-on lire dans un document transmis par l'exécutif aux partenaires sociaux. Soit plus de 3 milliards d'euros à l'horizon 2030, que ce soit selon le scénario des 65 ans ou des 64 ans avec accélération de la hausse de durée de cotisation.

**AMÉLIORER LE SYSTÈME  
DE RETRAITE,  
C'EST POSSIBLE !**

**Cefi** Solidaires

## Une autre société est possible

**Modifier radicalement la répartition des richesses produites entre Capital et travail.**

**Réduire les inégalités économiques.**

**Faire de la retraite un vrai choix de société.**

**Obtenir et créer des emplois utiles.**

**Contre le travail dissimulé.**

**S'attaquer aux causes des inégalités F/H.**

**Revendiquer des droits propres pour les femmes et favoriser leur indépendance économique.**



 Cefi Solidaires

De 1950 à 1973, les salaires représentaient 70 % de la valeur ajoutée, de 1990 à aujourd'hui, seulement 65 %. Il y a 5 points à « récupérer ».

En 2010, la CNAV a calculé que l'augmentation des salaires des femmes au niveau de ceux des hommes apporterait 11 milliards à son budget, soit 14 % de son budget.

Créer des emplois utiles, pour l'environnement.

D'autres solutions, plus justes, porteuses de solidarité sont possibles :

- L'augmentation des cotisations patronales de 0,8%, c'est 12 milliards €.
- La taxation des dividendes (80 milliards versés en 2022).
- La fraude fiscale des entreprises est estimée entre 80 et 100 milliards par an.
- Les exonérations de charges, c'est 17 milliards et un tiers du budget de l'état consacré aux aides aux entreprises... sans parler des superprofits de Total (20 Milliards en 2022).

## Améliorer l'existant et réduire les inégalités actuelles

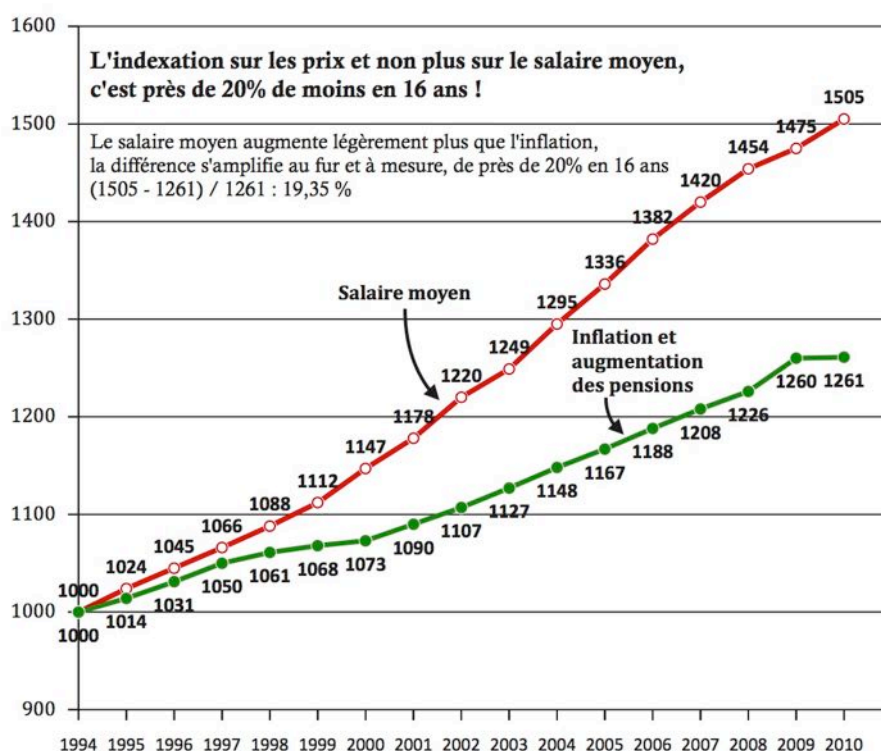
### L'harmonisation progressive est possible par :

1. Un taux de remplacement minimum pour tous les systèmes.
2. L'augmentation progressive du taux de cotisation vieillesse pour suivre l'évolution de la démographie, et l'élargissement de l'assiette des cotisations à tous les revenus distribués dans les entreprises.
3. L'indexation des retraites sur le salaire moyen.
4. Un départ à 60 ans, avant pour certains métiers.

 Cefi Solidaires

Revenus distribués : dividendes, participation, intéressement, primes...  
Cela ne pénalise pas l'entreprise qui conserve ce qu'elle consacre à son entretien et son développement.

Graphique illustrant la différence entre inflation et salaire moyen depuis 1994, année de la loi.



## **Améliorer la retraite et changer la société**

### **La retraite solidaire renvoie à la place du travail dans la société et à ses finalités.**

Permettre aux individus d'autres temps de vie plus libres pour participer à la vie de la société. Imposer un partage des tâches domestiques.

Réduire la durée du travail sur la semaine, l'année et la vie.

Améliorer les conditions de travail.

Le contenu du travail et ses finalités...

Le droit à la retraite c'est pouvoir cesser de travailler pour un patron quand on est encore en bonne santé. C'est permettre l'embauche de jeunes par le départ des ancien-nes.

## EN CONCLUSION

- **La bataille est globale, économique, sociale, politique et culturelle.**
- **On ne finance jamais sa propre retraite, seul un système collectif est porteur de sécurité et de solidarité.**
- **La protection sociale ne peut être séparée du travail et de l'emploi.**



Face à l'idéologie néolibérale selon laquelle « chacun doit préparer sa retraite », il faut montrer qu'on ne finance jamais sa propre retraite et donc que seul un système collectif est porteur de sécurité et de solidarité.

Quel que soit le système de retraite, la personne en retraite consomme les biens qui viennent d'être produits, on ne met pas de côté dans un « frigo économique », on obtient le droit d'utiliser une partie de la production future de biens et de services.

Le et la retraité·e consomment une part des richesses produites sur le moment. Cette part est déterminée par le système de retraite.

# NOUS REVENDIQUONS, LES DROITS QUI MOBILISENT

## Les grands thèmes revendicatifs

### 🔊 Justice sociale

- La prise en compte des meilleures années.
- La redistribution au cœur du système.

### 🔊 Solidarité intergénérationnelle

- L'âge de départ et l'embauche des jeunes.
- Dispositifs de transition vers la retraite avant 60 ans.

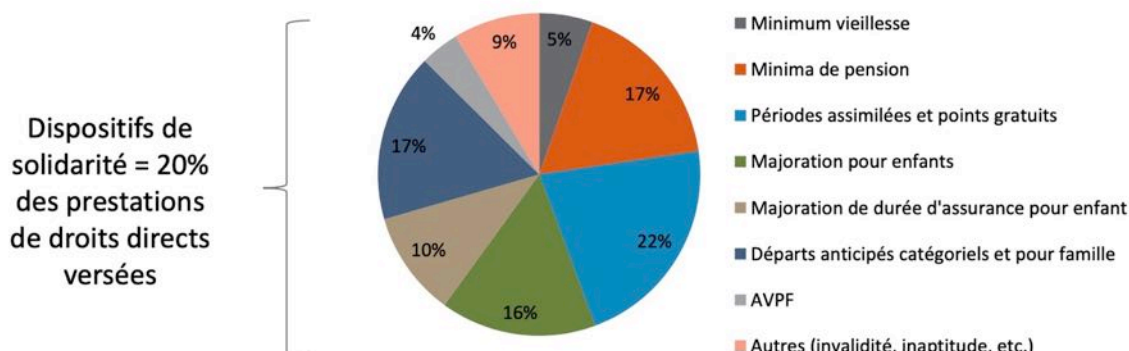
### 🔊 Égalité femmes hommes

- L'égalité salariale.
- L'égalité au cœur du système et la lutte contre les discriminations.
- L'indépendance économique de toutes et tous.

Cefi Solidaires

## La redistribution au cœur du système de retraite

Les masses financières liées aux dispositifs de solidarité, dans le système de retraite



Drees, dossier solidarité et santé n°72, droits familiaux et dispositifs de solidarité du système de retraite, janvier 2016 (données 2012)

## Extrait des documents « Delevoye » pour la retraite à points :

Les droits familiaux augmentent de 11,3 % la pension des femmes et de 3,8% celle des hommes.

90% des femmes bénéficient au moment de la liquidation de leur retraite d'au moins un avantage familial.

Les droits familiaux ont un effet redistributif important :

- ils représentent 24 % de la pension hors droits familiaux pour les 10 % des femmes dont la pension est la plus faible et représentent 5 % de la pension pour les 10 % de femmes ayant les plus fortes pensions.
- Les droits vont croissants avec le nombre d'enfants : les mères de plus de 3 enfants ont une pension augmentée de 29% pour une augmentation de 5% pour les mères de deux ou un enfants.



# LES REVENDICATIONS ACTUELLES DE SOLIDAIRES

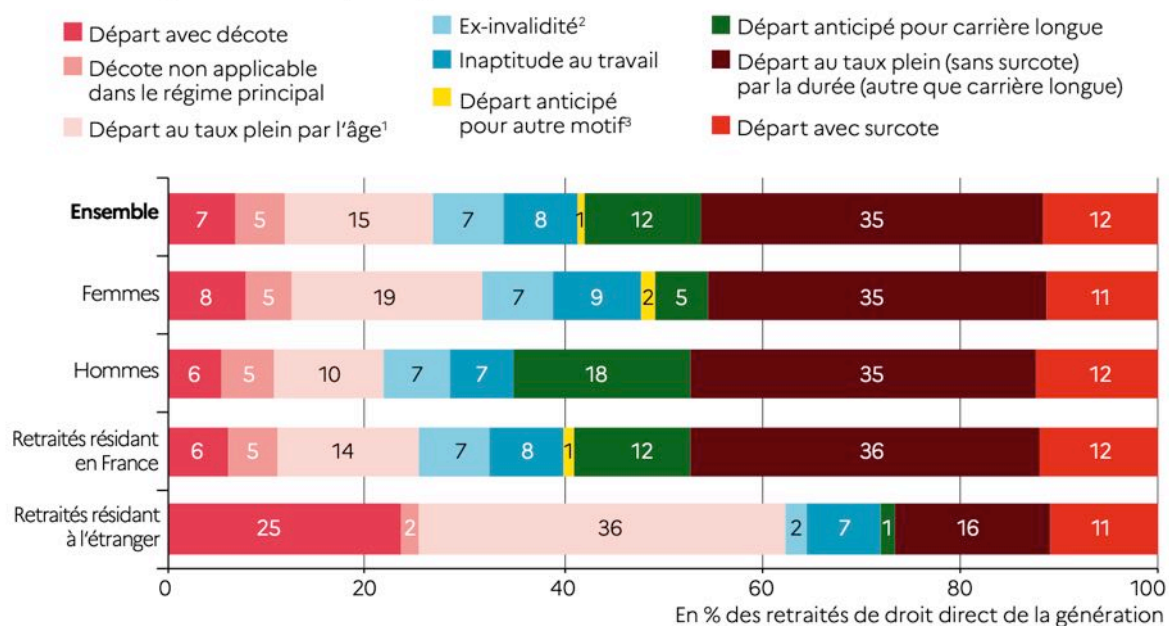
- » Abrogation des réformes régressives et maintien d'une retraite par annuité, pour la continuité du salaire.
- » Âge légal de départ à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles, voire moins pour certains.
- » Taux de remplacement à 75 % pour tous les régimes et annulation de la décote, avec intégration des régimes complémentaires dans les régimes de base en annuités.
- » Pas de retraite inférieure au SMIC revendiqué.
- » 37,5 années de cotisations pour le taux plein (ce qui correspond à la durée totale moyenne validée).
- » Augmentation des cotisations et taxation de tous les revenus distribués dans les entreprises.
- » Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale.
- » Sur-cotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel.
- » Développement des équipements de la petite enfance.
- » Maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée.

Cefi Solidaires

**Si une question est posée sur la décote** : certes 93 % des retraités nés en 1950 ont liquidé leur pension de retraite au taux plein, mais seulement 58 % des assurés de cette génération ont validé le nombre de trimestres suffisant lorsqu'ils ont pris leur retraite (66 % des hommes et 51 % des femmes).

Pour la génération 1950, 19 % des femmes et 10 % des hommes n'ont pas de décote, mais en ne partant en retraite qu'à l'âge pivot de 67 ans. Pour la génération 1944, c'est 27 % des femmes, contre 12 % des hommes.

**Graphique 1 Répartition des retraités de la génération 1950, selon leur type de départ dans leur régime de base principal en 2016**



# LES RÉFLEXIONS ACTUELLES DE SOLIDAIRES

## Trois principes à conserver :

- **Répartition.**
- **Prestations définies** en fonction des meilleurs salaires.
- **Distributif** avec des solidarités au cœur du système grâce au salaire socialisé.

## Trois piliers du système :

- **Minimum de pension** : SMIC revendiqué.
- **Annuités** : solidarité avec les meilleurs salaires.
- **Durée de cotisation.**

 Cefi Solidaires

Catastrophe des pensions par capitalisation.

**Prestations définies** : on peut calculer sa pension avec son salaire pris en compte et sa durée de cotisation par rapport à la durée exigée ... sauf « réforme » modifiant le calcul.  
A l'inverse, la pension par capitalisation n'est pas prévisible, ni la retraite à points

**EN JANVIER,  
EN GRÈVE ET EN AG !**

**Cefi Solidaires**

# CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES, ON SE MET LA GRÈVE ET ON MONTE DES AG !

- ⚡ **Le droit de grève est une liberté individuelle garantie par la loi :**  
tout·e salarié·e a le droit de faire grève, quelle que soit la taille de son entreprise
- ⚡ Dans le **secteur privé**, il suffit d'un **appel syndical interprofessionnel pour se mettre en grève**
- ⚡ Dans le **secteur public**, les entreprises de service public à statut (type SNCF) et dans certaines entreprises de délégation de service public, **en plus de l'appel, un préavis de grève doit être déposé par une organisation syndicale représentative** (avec obligation pour certains secteurs de se déclarer gréviste 48h à l'avance)

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, ENJEU DÉMOCRATIQUE DE LA GRÈVE

- ⚡ Un mouvement de grève a vraiment du poids s'il est massif et reconduit.
- ⚡ Pour cela il doit reposer sur une assise large et exprimé clairement dans des assemblées démocratiques.
- ⚡ En période de grève, les AG sont généralement organisées le matin pour être reconduites le lendemain ou pour une durée plus longue.
- ⚡ Elle doivent réunir le plus possible de personnels grévistes pour être légitimes. Elle doivent être préparées en amont avec les autres syndicats pour permettre d'afficher unitairement la nécessité de reconduire.
- ⚡ Si nécessaire de voter, le vote doit avoir lieu à main levée.

 Cefi Solidaires

Il faut un rapport de forces important pour faire céder Macron

L'assemblée générale décide et organise : assise large, roulement pour tenir les piquets, distribuer les informations, ...

Préparer les initiatives en amont, toutes les OS sont actrices dans ce mouvement et sont fermes sur les revendications.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, ENJEU DÉMOCRATIQUE DE LA GRÈVE

⚡ L'organisation de la grève elle-même doit pouvoir se décider en assemblée générale (mise en place de piquets et leur roulement, logistique, formations, manifestations, actions...).

⚡ **Le principe : autogestion des luttes !**

Cefi Solidaires

Notre guide, l'horizontalité.

Le gouvernement est fébrile et peu assuré, il peine à justifier le recul de l'âge.

Calendrier précisé en concertation (sans Solidaires, ni FSU) : annonces de la réforme le 10 après-midi, dépôt le 23 au conseil des ministres, deux mois de débat au parlement (temps de débat limité dans cette procédure), vote LR ou 49.3 dans le projet de loi rectificatif de la LFSS fin mars puis loi ordinaire pour les éléments « sociaux ».

Intersyndicale le 19 au soir